

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

C-QUADRAT GreenStars ESG Flexible Part C – code ISIN FR0011374081

OPCVM géré par C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT France, société du groupe C-QUADRAT

Objectifs et politique d'investissement

C-QUADRAT GreenStars ESG Flexible est un FCP dont l'objectif de gestion consiste, en prenant en compte des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) et selon une approche « Best in Class », à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence (composé de 35 % de l'indice MSCI World Index en euro et 65 % de l'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro (dividendes réinvestis)), sur une période de cinq ans par l'exposition active et flexible aux marchés monétaires, obligataires, d'actions, de devises et de matières premières internationales. Le FCP n'est pas indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison à posteriori de la performance. Aucune corrélation avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement UE 2019/2088 dit « SFDR »).

La **politique d'investissement** est définie par l'équipe de gestion qui détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et en intégrant des critères extra-financiers ESG dans l'analyse et la sélection des titres selon une approche "Best in Class", consistant à préférer les entreprises leader en termes de critères ESG au sein de chaque secteur. Cette approche ESG complète la prise en compte des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'équipe de gestion prend ses décisions de façon autonome et procède à une allocation flexible entre les différentes classes d'actifs selon une approche discrétionnaire. L'analyse discrétionnaire prend notamment en compte, en complément des critères ESG évoqués, des critères fondamentaux (rentabilité, valorisation, perspectives de croissance...).

L'univers d'investissement de l'OPC est large et international. L'OPC pourra accessoirement investir dans d'autres OPC. L'OPC peut être exposé à toutes les **devises**, aux **obligations et titres de créance** de toutes natures (y compris obligations convertibles), à tous les marchés **d'actions**, aux **indices de matières premières via des contrats sur indices de contrats à terme sur matières premières**. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, zone euro, OCDE aussi bien que pays hors OCDE (maximum 25 %). De la même manière, l'OPC utilisera des instruments dérivés (contrats à terme, options, swaps de performance et d'inflation et contract for difference - CFD) pour gérer :

- * les expositions,
- * le risque de change,
- * la trésorerie,
- * le risque du portefeuille.

Dans le but d'optimiser le rendement du portefeuille, les prises et mises en pension ainsi que les prêts et emprunts, par référence au code monétaire et financier sont autorisés.

L'équipe de gestion respectera les limites suivantes :

- L'exposition au marché action sera comprise entre 0% et 70%
- L'exposition du portefeuille, tout type d'instruments confondu aux marchés hors OCDE sera comprise entre 0% et 25%.
- La sensibilité de l'OPC sera comprise entre 0 et 15.
- L'exposition aux obligations sera comprise entre 0 et 100%.
- L'exposition aux obligations à caractère spéculatif ou « high yield » sera comprise entre 0% et 25%.
- L'OPC n'investira pas dans des actions sociétés dont la capitalisation est inférieure à 300 millions de dollars américains (ou équivalent dans autre devise).

- L'OPC n'investira pas dans des obligations dont le montant émis ou l'encours total en circulation est inférieur à 250 millions de dollars américains (ou équivalent dans une autre devise). Le fonds pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100 %. Du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme, le fonds pourra être surexposé.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

La durée minimum de placement recommandée est de cinq ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11h30 auprès du Dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le 1er jour ouvré suivant. La valeur liquidative est calculée chaque jour, sauf si la bourse de Paris est fermée ou si ce jour est un jour férié en France. Les règlements afférents interviendront en J+2.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← | → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

L'indicateur de risque de niveau 4 reflète l'exposition de l'OPC sur les marchés actions, aux obligations émises par des émetteurs privés de l'OCDE et des pays émergents, de notation pouvant notamment appartenir à la catégorie plus risquée de notations «spéculatif» ou «High Yield».

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque lié au crédit : le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents. En cas de dégradation de la notation de l'émetteur la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Impact des techniques financières IFT : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner l'OPC à amplifier les mouvements de marchés et ainsi des variations de la valeur liquidative plus importantes, à la hausse comme à la baisse.

Risque de contrepartie : Il s'entend comme le risque de non-paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés dans le cadre des instruments financiers à terme négociés de gré à gré dont les prêts et emprunts de titres.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 %
Frais de sortie	0 %
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,02 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % dès lors que la performance du fonds excède la performance d'un indice de référence (composé de 35 % de l'indice MSCI World Index en euro et 65 % de l'indice ICE BofA Global Government Index hedged en euro (dividendes réinvestis) (0 % pour le dernier exercice)

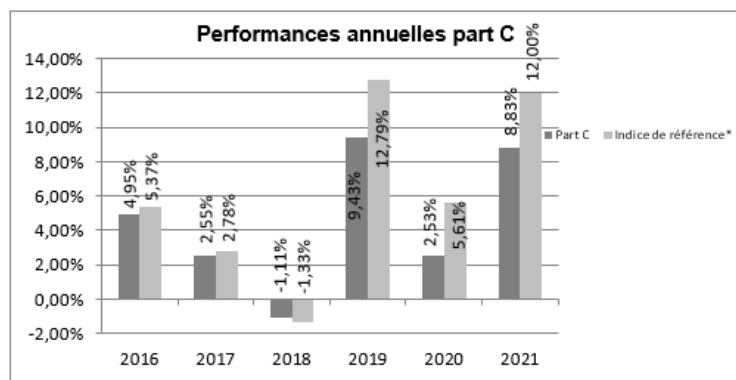
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants, qui intègrent les frais de gestion, sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2020. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de ce fonds, disponible sur le site www.c-quadrat.fr.

Performances passées



Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPC est calculée nette de frais de gestion et hors frais d'entrée. La stratégie de gestion a évolué le 3/06/2020.

Les performances affichées jusqu'à cette date ont été réalisées avec une autre stratégie d'investissement qui n'est plus en vigueur.

Date de création du fonds :

Date de création de la part A : 04 juillet 2013

Date de création de la part B : 15 février 2013

Date de création de la part C : 15 février 2013

* 35 % MSCI World Index en euro + 65 % ICE BofA Global Government Broad Market Sovereign Plus Index hedged en euro (dividendes réinvestis)

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et mode d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus / rapport annuel / document semestriel) : Les documents sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT France

14, rue de Bassano - 75016 PARIS

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire, notamment la valeur liquidative :

Tél 01 70 08 08 00 et www.c-quadrat.fr.

L'OPC peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPC ou sur le site internet www.c-quadrat.fr.

Régime fiscal : Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de **C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT France** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT France est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT France a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive AIFM et de la directive UCITS V. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette politique sur le site internet de la société : www.c-quadrat.fr, et sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2022.